

# référendum contre la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) la réduction des rentes !

## 10% de rente en moins? Non!

Pour la deuxième fois consécutive, le Parlement veut réduire les rentes du 2e pilier. Elles perdraient plus de 10% d'ici à 2015, c'est un démantèlement social flagrant. La Constitution suisse prévoit que les rentes de vieillesse doivent couvrir au moins les 60% de l'ancien revenu, pour permettre à chaque retraité ou retraitée de pouvoir vivre dignement. La révision de la LPP envisagée violerait ce principe constitutionnel.

## Halte au profit sur le dos des rentiers

Ce sont les compagnies d'assurances qui ont manigancé ce hold-up des rentes. Elles ont fait de gros bénéfices avec notre prévoyance professionnelle. Leurs managers se versent des salaires faramineux (Zurich assurances: 6,3 millions de francs en moyenne en 2007, Swisslife: 1,6 million). A l'avenir, elles préconisent de redistribuer moins aux rentiers pour continuer à dégager des rendements substantiels pour leurs actionnaires et managers.

## Garantir nos rentes au lieu de spéculer

Nombre d'assureurs ont investi de l'argent dans des placements très risqués et ont subi des pertes. AXA Winterthur était un gros actionnaire de la banque Lehman Brothers, dont la faillite a laissé un trou de 750 milliards de dollars. Et voilà que les travailleurs devraient maintenant payer la facture laissée par les assureurs et toucher des rentes plus basses. Les rentes ont déjà été diminuées, il y a deux ans, à cause du vieillissement de la population. Elles ne doivent donc pas être une nouvelle fois réduites. S'il fallait introduire d'autres mesures, ce serait alors pour maintenir les rentes à un niveau décent.

# NON à la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) à la réduction des rentes !

**Référendum contre la modification du 19 décembre 2008 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) – (Taux de conversion minimal)** Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la Loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que la modification du 19 décembre 2008 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) – (Taux de conversion minimal) soit soumise au vote du peuple. Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du Code pénal suisse. Expiration du délai référendaire: 16 avril 2009.

Canton	NPA	Commune politique			Signature manuscrite	contrôle (laisser en blanc) Veuillez m'envoyer d'autres informations
Nom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Prénom	Date de naissance exacte jour mois année	Adresse exacte (rue et n°)			
1						
2						
3						
4						
5						

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ..... (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation  
(signature manuscrite et fonction officielle):

Sceau:

Lieu: \_\_\_\_\_  
Date: \_\_\_\_\_

Retournez s.v.p. ce formulaire, partiellement ou complètement rempli, au plus vite mais **jusqu'à la fin mars 2009 dernier délai à Unia, case postale 272, 3000 Berne 15**. Nous nous chargerons de faire certifier la qualité d'électeur des signataires. D'autres formulaires peuvent être commandés à l'adresse indiquée en gras, ou au numéro de téléphone **031 350 21 11**, ou par courriel à **referendum@unia.ch** ou sur **www.unia.ch/baisse-des-rentes**.

# signez le référendum

contre la révision de la loi  
sur la prévoyance professionnelle (LPP)  
et la réduction des rentes !

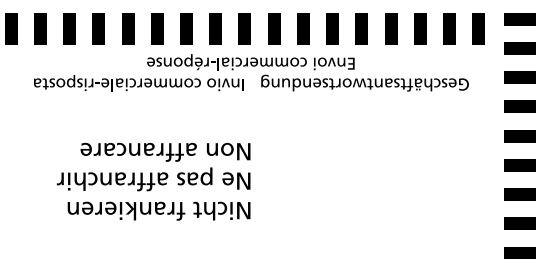
**cgas**  
Les syndicats  
de Genève



à renvoyer avant la fin mars 2009 SVP

Nicht frankieren  
Ne pas affranchir  
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invisio commerciale-risposta  
Envoi commercial-réponse



**Unia**  
Weltpoststrasse 20  
Case postale 272  
3000 Berne 15

Prénom \_\_\_\_\_  
Nom \_\_\_\_\_  
NPA/Localité \_\_\_\_\_  
N° de téléphone \_\_\_\_\_  
Adresse électronique \_\_\_\_\_

\*Après l'aboutissement du référendum, la votation aura probablement lieu en septembre 2009.

10.-/mois jusqu'à la votation \*  25.-/mois jusqu'à la votation  autre montant

**Soutenez la campagne par un parrainage!**

Unia, «Non à la baisse des rentes», Weltpoststrasse 20, 3000 Berne 15.

Afin de recueillir les dons affectés, Unia a ouvert un fonds spécial - CCP: 30-631038-3.

**Je fais un don à la campagne «Non à la baisse des rentes»**

par poste  par courriel  par SMS

campagne référendaire.

Veuillez m'informer régulièrement de l'avancement de la récolte de signatures et de la

Envoyez-moi s.v.p. l'argumentaire contre la réduction de rente.

\*Les feuilles seront envoyées en votre nom à la personne indiquée.

Adresse \_\_\_\_\_  
NPA/Localité \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_  
Nom \_\_\_\_\_

Veuillez envoyer aussi des cartes de signatures à \*

Veuillez m'envoyer \_\_\_\_\_ cartes de signatures.

**Je m'oppose à cette réduction de rente et souhaite**

**participer à la récolte de signatures.**

**Urgenti!**

**Non à la baisse des rentes!**

■ A signer et à renvoyer immédiatement  
■ Attention: seuls les citoyens et les citoyennes domiciliés dans  
la commune indiquée peuvent signer la carte!  
■ Des cartes supplémentaires peuvent être commandées à:  
Unia - tél. 031 350 21 11, par courriel à referendum@unia.ch,  
sur [www.unia.ch/baisse-des-rentes](http://www.unia.ch/baisse-des-rentes).